



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
D'ÉQUITATION



COVID-19

# ***AIDES RÉGIONALES*** **CONCERNANT LE COVID-19**

en date du 24 Mars 2020

*Attention, tous les plans détaillés ci-dessous sont susceptibles d'évoluer  
dans les jours ou semaines à venir.*





## AUVERGNE RHÔNE-ALPES



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

- Crédit de refinancement pur de 10 000 euros pour les commerçants, artisans et professions libérales impactés pour aider à reconstruire les trésoreries.

- Prêt à taux zéro, remboursable sur deux ans, pour lequel la Région se portera caution.

Ne concerne que La Balme-de-Sillingy.

[auvergnerhonealpes.fr/uploads/Presse/Of/772\\_685\\_CP-03-10-Plan-de-Soutien-La-Balme-de-Sillingy.pdf](http://auvergnerhonealpes.fr/uploads/Presse/Of/772_685_CP-03-10-Plan-de-Soutien-La-Balme-de-Sillingy.pdf)

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

- Participation de la région à hauteur de 10 millions d'euros pour versement de 1500 euros à plus de 20 000 entrepreneurs du territoires fragilisés par la baisse de leur activité.

- Mise en place d'une plateforme d'urgence pour répondre aux questions des acteurs économiques : [bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr](mailto:bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr) ou 03 80 76 29 38.

S'adresse aux entreprises qui réalisent moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et emploient moins de 10 salariés. Leur activité doit avoir été stoppée à cause du virus ou que leur chiffre d'affaires ait chuté de 70% en mars (par rapport à mars 2019).

[bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region](http://bourgognefranchecomte.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region)

## BRETAGNE



Lundi 23 mars, la Région Bretagne a voté plus de 100 millions d'euros d'aides répartis de la façon suivante, pour les entreprises :

- Soutien au monde associatif, culturel, sportif et touristique.
  - Création d'un Fonds exceptionnel pour la vie associative de 5 millions d'euros pour soutenir les structures.
  - Maintien du soutien financier de la Région envers les associations impactées financièrement par des annulations de manifestations ou de projets (25 millions d'euros estimés).
  - Prorogation des conventions qui financent une action reportée du fait de l'épidémie.
- Soutien à l'activité des entreprises.
  - Soutien de la Région à hauteur de 10,5 millions d'euros pour les TPE, micro-entreprises, artisans et commerçants au travers du Fonds national de solidarité d'un milliard d'euros mis en place par le Gouvernement résultant en une aide de 1 500 euros.
  - Création d'un « prêt rebond » à taux zéro, compris entre 10 000 et 200 000 euros (enveloppe de 5 millions d'euros), en direction des PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles.
  - Mobilisation du Fonds régional de garantie (Région et Bpifrance) pour permettre un accès élargi au crédit des entreprises en besoin de trésorerie pour un montant évalué à 100 millions d'euros.

- Versement anticipé des avances remboursables déjà votées, et jusqu'à 90% de leur montant, à leurs bénéficiaires (associations de l'économie sociale et solidaire, organismes d'enseignement supérieur et de la recherche et agriculteurs inclus), équivalant à environ 50 millions d'euros injectés dans l'économie.
- Suspension des remboursements d'avances remboursables accordées aux entreprises et associations du 15 mars à la fin septembre. Cette mesure équivaut à une facilitation de trésorerie évaluée à 6,8 millions d'euros.

- Mesures compensatoires pour les entreprises.  
Pour éviter de fragiliser la trésorerie des entreprises, les remboursements dus à la Région sont différés.
  - Remboursement des entreprises ayant versé des acomptes à BCI (Bretagne Commerce International) au titre de leur participation à des salons organisés à l'étranger et annulés depuis.
  - Mise en place d'un moratoire de 3 à 6 mois sur le remboursement des prêts d'honneur accordés par des structures dotées par la Région (plusieurs millions d'euros).
  - Moratoire de 6 mois sur l'encaissement des intérêts issus d'obligations convertibles par les sociétés de capital-risque détenues par la Région ou dans lesquelles elle a des participations.

[bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/](http://bretagne.bzh/actions/grands-projets/covid-19/)



## CENTRE-VAL DE LOIRE



- Participation de la Région au fonds national de solidarité à hauteur de 10 millions d'euros pour assurer aux TPE et PME un versement forfaitaire de 1500 euros et l'accompagnement spécifique des entreprises en grande difficulté.
- Mise en place d'un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires afin de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant cette période de crise pour 1 million d'euros générant 5,4 millions d'euros de soutien.
- Déblocage d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour le fonds de prévention des difficultés d'entreprises. Le

Groupe Agréé de Prévention (GPA) de votre département est particulièrement mobilisé pour apporter un soutien aux responsables d'entreprises rencontrant de grandes difficultés.

- Report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région, soit un différé de remboursement de près de 2 millions d'euros au total.
- Mise en place d'un numéro vert : 0 969 370 240

[regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html](http://regioncentre-valdeloire.fr/accueil/lactualite-de-la-region-centre/actualites-economie/la-region-et-letat-solidaires-de.html)

## CORSE



- En cours d'élaboration.

## GRAND-EST



- Un « Prêt Rebond » de 25 millions d'euros dans un premier temps, à effet immédiat, pour soutenir les entreprises en difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires (rupture de la chaîne d'approvisionnement, diminution d'activité, annulation d'événement, etc.) et leur permettre de contribuer au maintien de leur trésorerie pendant la période de crise.
- Aide également à la relocalisation d'activités.

Mise en place d'une cellule régionale, par l'Etat, qui doit permettre de mobiliser son soutien pour les demandes d'activités partielles (7,23 euros à 7,74 euros par heure chômée pris en charge par l'Etat et l'UNEDIC), l'étalement des dettes fiscales et sociales, ainsi que des garanties bancaires jusqu'à 90% (au lieu de 40%) accordées par Bpifrance et abondées par la Région.

[grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/](http://grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/)



## HAUTS-DE-FRANCE

- Aide de 1500 euros du Fonds de solidarité pour les entreprises de moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires. Les entreprises du tourisme et les activités sportives sont également concernées. Elles doivent pour cela avoir subi une fermeture administrative ou une perte de chiffre d'affaires de plus de 70% au moins de mars 2020 par rapport à mars 2019. Cette aide est perçue après simple déclaration. La Région participe à ce Fonds de solidarité.
- Jusqu'au 31 octobre 2020, de manière exceptionnelle, pour les entreprises impactées par la crise liée au Covid-19, les dispositifs régionaux seront assouplis afin de permettre un renforcement rapide de leur trésorerie. Ceci notamment via des taux à 0 %, des allongements de remboursement (jusqu'à 6 ans) et des différés de remboursement supplémentaires.
- Mobilisation de 50 millions d'euros en faveur des commerçants, artisans et entreprises régionales qui alimentera les aides directes régionales dédiées aux entreprises en difficultés : Fonds de Premiers Secours, Hauts-de-France Prévention, avances remboursables régionales (pour 30 millions d'euros) et des capacités de prêts supplémentaires à la BPI (20 millions d'euros).
- Les entreprises déjà aidées par la Région, impactées par la crise, pourront solliciter un report d'échéances auprès de la "commission de recouvrement" mise en place par la Région Hauts-de-France.
- Mise en place d'une cellule pour aider les entreprises.

*Une brochure complète a été élaborée pour les entreprises : [hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/](https://hautsdefrance.fr/covid-19-plan-soutien-entreprises/)*

## ILE-DE-FRANCE



- Participation de la région à hauteur de 76 millions d'euros au Fonds de solidarité pour les PME et TPE, au même titre que les autres régions.
- Garantie des nouveaux crédits à court terme pour les entreprises rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles.
- Possibilité de rééchelonner un crédit en cours et/ou obtenir un crédit bancaire garanti jusqu'à 90% par la Région et Bpifrance.
- Mise en place d'un "Prêt atout" pour financer le besoin de trésorerie ponctuel.
- Mise en place d'une garantie de la Région et Bpifrance afin de renforcer la structure financière des PME.
- Possibilité de saisir le Médiateur du crédit de la Banque de France afin de mieux dialoguer avec sa banque, notamment pour rééchelonner ses prêts.
- Aide à la relocalisation d'activité pour sécuriser les circuits commerciaux avec le Pack relocalisation de la Région.
- Pour le tourisme, le Comité régional du tourisme travaille avec Atout France et l'Office du tourisme et des congrès de Paris à l'élaboration d'un plan de relance du secteur.
- Mise en place d'un numéro unique régional : 01 53 85 53 85 et d'une cellule d'urgence pour les entreprises : [covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr](mailto:covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr)

*Une brochure complète à destination des entreprises est disponible au lien suivant : [iledefrance.fr/covid-19](https://iledefrance.fr/covid-19)*



## NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

- Participation de la Région au Fonds de solidarité. Ce fonds permet une aide de 1500 euros pour les entreprises ayant 10 salariés ou moins dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros et qui ont subi une fermeture administrative ou une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70% par rapport à l'année précédente sur la même période. Une aide complémentaire de 2000 euros pourra leur être octroyée lorsqu'elles emploient au moins un salarié, qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de régler leurs créances à trente jours et qu'elles se sont vues refuser un prêt de trésorerie par leur banque.
- Réunion de la commission permanente de la Région pour attribuer les premières aides issues des dispositifs suivants mis en place par la Région :
  - Le Prêt COVID 19-Trésorerie : Mobilisation d'une aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé de 1 an. Cet outil majeur s'adresse aux entreprises de toute taille.
  - Le Fonds Régional de Garantie : Opéré via Bpifrance, ce Fonds permet normalement d'obtenir une garantie à hauteur de 70 % (dans la limite de 714 000 euros, dont la moitié Région) du financement sollicité pour un projet auprès des banques par une PME normande. Il a été décidé d'augmenter ce plafond de garantie à 90 % sur tous les nouveaux prêts (pour un prêt accordé de 3 à 7 ans) ;
  - Le Prêt Croissance TPE qui sera désormais accessible aux entreprises ne pouvant justifier de 3 ans d'existence.
- La Région Normandie travaille sur un fonds de solidarité régional qui permettra aux entreprises normandes d'être soutenues plus fortement encore pour passer cette période sans activité et de rebondir dans les meilleures conditions à la sortie de crise.
- Décision de la Région Normandie de reporter de six mois les échéances des créances régionales sur le remboursement des aides économiques de la Région (dispositifs « Impulsions » et « ARME »). Plus de 600 entreprises seront bénéficiaires de cette décision qui représente un effort de 12 millions d'euros pour la Région.
- Le redéploiement d'une partie du budget régional vers le soutien à l'économie.
- Obtenu du Gouvernement :
  - L'assouplissement des règles liées au service fait, afin que la collectivité puisse poursuivre les versements à ses prestataires,
  - L'élargissement du champ des délégations du Président, afin que celui-ci puisse procéder rapidement à des attributions au quotidien, en fonction des besoins.
- Mise en place d'une cellule de crise : 02 35 52 22 00 et une adresse mail [covid19-eco@adnormandie.fr](mailto:covid19-eco@adnormandie.fr).

[normandie.fr/70-millions-deuros-pour-aider-leconomie-normande](http://normandie.fr/70-millions-deuros-pour-aider-leconomie-normande)



## NOUVELLE-AQUITAINE



- Un fonds de soutien régional d'au moins 5 millions d'euros est créé pour soutenir les associations en subvention directe notamment dans les domaines de la culture, du sport et de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Enveloppe nouvelle de 10 millions d'euros de prêts qui abondera les prêts rebonds gérés par la Banque Publique d'investissement (Bpifrance) afin de permettre d'améliorer rapidement la trésorerie des entreprises.
- Déploiement d'un fonds d'aides par la Région de 15 millions d'euros supplémentaires, sous forme de subventions ou d'avances remboursables, pour aider les entreprises régionales non éligibles aux autres dispositifs à passer le cap de ces semaines de crise sanitaire.
- Mise en place prochainement par La Région, en lien étroit avec le réseau des CCI, des Chambres des métiers et les associations spécialisées, d'une cellule d'écoute et de veille afin d'aider individuellement les dirigeants d'entreprises en difficulté.
- Mise en place d'un plan de soutien d'urgence par Bpifrance.
- « Nous serons très attentifs à soutenir tous les acteurs qui passeraient entre les mailles de ces dispositifs notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et plus largement ceux déjà en difficultés avant la crise et qui ne sont plus dans la zone radar des banques », Alain Rousset.

[entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/covid-19-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-impactees#titre\\_h2\\_2003](https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/covid-19-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-impactees#titre_h2_2003)

## OCCITANIE



- Mise en place d'un numéro vert dédié aux entreprises : 0800 31 31 01.
- Renforcement du fonds de garantie et de prêts à hauteur de 13 millions d'euros pour soutenir la trésorerie des entreprises.
- Lancement d'un "Prêt Rebond Occitanie", à taux 0% dont le remboursement peut être différé pendant 2 ans puis échelonné. Le montant va de 10 000 à 300 000 euros et permet en parallèle un prêt bancaire du même montant.
- Gel des avances remboursables pour le 1<sup>er</sup> semestre.
- Mise en place d'un plan de continuité du service public par la Région pour lequel les paiements et les aides aux entreprises sont les priorités.
- Acomptes versés aux manifestations reportées sont maintenus voire augmentés.

Pour le Prêt Rebond : s'adresse aux PME à partir d'un an d'existence pour le financement des besoins en fonds de roulement, des dépenses immatérielles ou des investissements matériels à faible valeur de gage.

Plan susceptible d'évoluer.

[festivals.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique](https://festivals.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#Soutien-a-l-activite-economique)



## PAYS DE LA LOIRE



- Création de "Pays de la Loire Urgence solidarité" : dispositif régional de 6 millions d'euros de subvention de trésorerie pour les artisans, commerçants, traiteurs, restaurateurs, TPE et entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Création d'un prêt Rebond avec la Région et Bpifrance : 12 millions d'euros de prêt à taux zéro pour les PME. Il leur permet de bénéficier d'un taux 0% de 10 000 à 300 000 euros.
- Report des avances remboursables à partir du 1<sup>er</sup> avril pour les 6 prochains mois.
- Mise en place d'un dispositif Pays de la Loire Garantie : 10 millions d'euros de garanties de prêts pour l'ensemble des TPE, PME.
- 15 millions d'euros de prêts en trésorerie sans garantie avec le dispositif Pays de la Loire Redéploiement pour

l'ensemble des PME : permet de souscrire un prêt de 50 000 à 500 000 euros à un taux TEG de 2,03% sans garantie ni coûts additionnels.

- Création du dispositif "Pays de la Loire Fonds d'Urgence Evénements" : destiné à toutes les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs touchés par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements avec un plafond de subvention de 30 000 euros. Fonds complété par un effort régional de 2,3 millions d'euros (maintien des subventions versées pour des manifestations annulées). Toutes les mesures sur ce point précis détaillées au lien suivant : [paysdelaloire.fr/index.php?id=11062](https://paysdelaloire.fr/index.php?id=11062)
- Mise en place de 2 numéros verts, le 0 800 100 200 pour les entreprises et le 0 800 200 402 pour les associations culturelles et sportives.

[paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/](https://paysdelaloire.fr/politiques-regionales/action-economique-covid-19/)

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



- Contribution de la région à hauteur de 18 millions d'euros aux 250 millions prévus par les régions.

Travail actuel sur des outils propres à la région.

[maregionsud.fr/actualites/detail/plan-de-soutien-en-faveur-des-entreprises-regionales-impactees-par-le-covid-19](https://maregionsud.fr/actualites/detail/plan-de-soutien-en-faveur-des-entreprises-regionales-impactees-par-le-covid-19)

## COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE



- Non-application des mesures de pénalités de retard pour les entreprises impactées titulaires de marchés public ou délégués de Service Public.
- Paiement des TPE.
- Création d'un fonds d'urgence afin de renforcer la trésorerie des TPE (notamment dans les secteurs les plus impactés) sous la forme de prêt.
- Travail sur la territorialisation de ces aides afin notamment de ne pas accentuer la fracture territoriale.

[ctguyane.fr/category/actualites/developpement-economique/](https://ctguyane.fr/category/actualites/developpement-economique/)



## GUADELOUPE

- Participation de la Guadeloupe à hauteur d'un million d'euros au Fonds de Solidarité Nationale. Cette aide de 1500 euros aux TPE est soumise aux mêmes conditions d'octroi qu'en métropole ( 10 salariés ou moins, chiffre d'affaires inférieur à un million d'euros, ...). La Région précise en revanche les secteurs qui pourront être bénéficiaires de cette aide :
  - Entreprise ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public entre le 1<sup>er</sup> mars 2020 et le 31 mars 2020
  - Entreprise appartenant à un secteur particulièrement touché par la crise et ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70 % en mars 2020 par rapport à mars 2019 (commerces de détail non alimentaires, hébergement, restauration, activités culturelles et sportives, secteur événementiel, transport-entreposage).
- Le deuxième volet du fonds, relatif à la prévention des faillites est instruit par les services de la Région. Il est ouvert aux entreprises remplissant les conditions suivantes :
  - éligibilité au premier volet;
  - effectif supérieur ou égal à un salarié;
  - impasse de trésorerie (trésorerie inférieure aux engagements à payer dans les trente jours à venir);
  - refus d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable par une banque dont l'entreprise est cliente.
  - Les services des régions instruiront ce second volet à partir du 15 avril 2020 avec l'aide d'un portail en ligne numérique.
- Mise en place d'un fonds de garantie des prêts bancaires : la Région Guadeloupe, dans le cadre de son fonds de garantie à hauteur de 10 millions d'euros, en partenariat avec la Bpifrance augmentera la quotité de 70 à 80 ou 90%
- Mise en place du Prêt rebond : Destiné aux TPE et aux PME, ce prêt rebond permettra aux entreprises guadeloupéennes de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 10 000 à 300 000 euros, pour une durée de 7 ans, avec un différé de 2 ans.
- Mobilisation des fonds européens : Pour le volet agricole: mise en place d'une aide exceptionnelle afin de soutenir la filière maraichère; dans cette période de crise et afin que les professionnels agricoles maintiennent la production des fruits et légumes, la collectivité régionale met en place une aide d'urgence pour permettre aux différentes organisations de producteurs de faire face aux difficultés de mise en marché de la production.

[regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite-du-conseil/detail/actualites/covid-19-la-region-guadeloupe-mobilise-des-moyens-exceptionnels-pour-soutenir-lensemble-des-acteu/#\\_](https://regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite-du-conseil/detail/actualites/covid-19-la-region-guadeloupe-mobilise-des-moyens-exceptionnels-pour-soutenir-lensemble-des-acteu/#_)

## NOUVELLE-CALÉDONIE

- La Nouvelle-Calédonie va demander officiellement à bénéficier du dispositif national de soutien.



[gouv.nc/coronavirus](https://gouv.nc/coronavirus)



## ILE DE LA RÉUNION



- Aide forfaitaire de 1500 euros grâce à la participation de la Région au Fonds de Solidarité Nationale (FSN) et destinée aux TPE, micro-entrepreneurs et indépendants dont le chiffre d'affaires est inférieur à un million d'euros et ayant moins de 10 salariés. Ce dispositif concerne les secteurs d'activité dont les structures ont fait l'objet d'une fermeture par décision de l'administration ou qui sont particulièrement touchés par la crise tels que les secteurs des activités culturelles et sportives. Ils doivent avoir subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70% entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2020, par rapport à l'année précédente.
- Création d'un Fonds de solidarité Réunionnaise (FSR) qui permet aux TPE de disposer d'une subvention allant de 1000 à 2500 euros suivant leur tranche de chiffre d'affaires. Ce Fonds est cumulable avec le FSN.
- Renforcement du Fonds de Garantie à la Trésorerie de Bpifrance par la Région. Il permet de garantir les opérations de renforcement de la structure financière des PME.
- Mise en place d'un Fonds de Rebond Région avec la Bpifrance qui permet de renforcer la trésorerie des PME ayant plus d'un an d'existence.

[regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/covid-19-didier-robert-reunit-un-comite-economique-exceptionnel-de-gestion-de-crise](https://regionreunion.com/actualite/toute-l-actualite/article/covid-19-didier-robert-reunit-un-comite-economique-exceptionnel-de-gestion-de-crise)